

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2024**

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2024**

**CONTENU**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Société Éducative de l'Île-du-Prince-Édouard (Collège de l'Île)

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Société Éducative de l'Île-du-Prince-Édouard (Collège de l'Île), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société Éducative de l'Île-du-Prince-Édouard (Collège de l'Île) au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Information comparative**

Les états financiers de l'année comparative ont été audités sans réserves par un autre cabinet comptable le 20 novembre 2023. Nous portons attention à la Note 4 de ces états financiers qui décrit les redressements qui ont été apportés aux états financiers pour les années comparatives.



**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**

Edmonton, AB  
1 avril 2025

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (Note 15)	\$ 1,613,651	\$ 1,944,006
Frais de scolarité collégiaux	840,207	542,533
Revenus de cours	86,997	56,935
Contributions autres organismes	15,842	3,300
Autres revenus	18,874	21,322
Ventes	2,330	340
Intérêts	108	169
Contrat de services	-	225,582
Amortissement des apports reportés	<u>-</u>	<u>25,748</u>
	<u>2,578,009</u>	<u>2,819,935</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	1,526,412	1,521,061
Sous-traitant	378,603	549,966
Charge locative (Note 18)	129,981	115,489
Cotisations et abonnements	120,807	75,894
Honoraires professionnelles	68,601	44,584
Déplacements	55,585	60,232
Assurances	44,681	33,655
Amortissement des immobilisations corporelles	41,101	60,412
Formation pratique	40,629	29,921
Créances & TPS irrécouvrables	39,861	-
Publicité et promotion	33,605	82,331
Fournitures et frais de bureau	14,487	16,969
Télécommunications	11,533	33,145
Conseil d'administration	11,290	30,913
Intérêts et frais bancaires	7,903	15,921
Matériel pédagogique	3,463	6,395
Bourses et prix d'études	<u>1,600</u>	<u>-</u>
	<u>2,530,142</u>	<u>2,676,888</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<u>47,867</u>	<u>143,047</u>
<b>AUTRES</b>		
Gain/perte cession d'immob. corporelle	(18,643)	(19,792)
Quote-part du résultat net de la filiale (Note 16)	<u>(848)</u>	<u>794</u>
	<u>(19,491)</u>	<u>(18,998)</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>\$ 28,376</u>	<u>\$ 124,049</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024**

	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectations</u>	<u>Non-grevé d'affectations</u>	<u>Total 2024</u>	<u>Total 2023 Redressé</u>
Actif Net, balance d'ouvertures:					
Actif Net avant redressement	\$ 161,939	\$ -	\$ 166,379	\$ 328,318	\$ 251,464
Redressement années précédente (Note 4)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(47,194)</u>
Solde redressé au début de l'exercice	\$ 161,939	\$ -	\$ 166,379	\$ 328,318	\$ 204,270
Excédent des produits sur les charges	(41,101)	-	69,477	28,376	124,049
Cession d'immobilisations	(18,643)	-	18,643	-	-
Paiements obligations locatives	<u>2,807</u>	<u>-</u>	<u>(2,807)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b><u>\$ 105,002</u></b>	<b><u>\$ -</u></b>	<b><u>\$ 251,692</u></b>	<b><u>\$ 356,694</u></b>	<b><u>\$ 328,319</u></b>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
31 mars 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse (Note 5)	\$ 258,163	\$ 436,990
Comptes à recevoir (Note 6)	279,185	116,489
TPS à recevoir	68,167	75,191
Frais payés d'avance	<u>31,052</u>	<u>6,280</u>
<b>TOTAL ACTIF À COURT TERME</b>	636,567	634,950
PARTICIPATION DANS LA FILIALE (Notes 7 & 16)	46	894
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)	79,907	124,342
ACTIF INTANGIBLE (Note 9)	35,723	51,033
À RECEVOIR D'UNE ENTITÉ APPARENTÉ (Notes 16 & 17)	<u>2,413</u>	<u>1,582</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>\$ 754,656</u></b>	<b><u>\$ 812,801</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 59,321	\$ 101,589
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 11)	124,908	126,139
Revenus reportés (Note 12)	<u>203,104</u>	<u>243,319</u>
<b>TOTAL DU PASSIF À COURT TERME</b>	387,333	471,047
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 13)	<u>10,629</u>	<u>13,436</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u>397,962</u>	<u>484,483</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi en immobilisations corporelles	105,002	161,939
Actif net non-grevé d'affectations	<u>251,692</u>	<u>166,379</u>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<u>356,694</u>	<u>328,318</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>\$ 754,656</u></b>	<b><u>\$ 812,801</u></b>

Approuvé par les Administrateurs:

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	\$ 28,376	\$ 124,049
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Redressements années précédentes	-	(59,636)
Perte sur disposition d'actifs	18,643	19,792
Quote-part du résultat net de la filiale	848	(794)
Amortissement des immobilisations corporelles	25,791	38,541
Amortissement des actifs incorporels	15,310	21,871
Amortissement - apports reportés	<u>-</u>	<u>(25,748)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	88,968	118,075
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	(162,696)	29,092
Taxes sur les produits et services	7,023	(24,633)
Frais payés d'avance	(24,772)	46,755
Comptes fournisseurs et salaires à payer	(43,497)	17,366
Stocks	-	3,572
Revenus reportés	<u>(40,215)</u>	<u>187,858</u>
	<u>(175,189)</u>	<u>378,085</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits obligations de location-acquisition	-	16,778
Remboursement des obligations de location-acquisition	<u>(2,807)</u>	<u>(6,187)</u>
	<u>(2,807)</u>	<u>10,591</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achats d'immobilisations	-	(106,622)
Investissements dans une filiale	-	(100)
Avances à une filiale	<u>(831)</u>	<u>(1,582)</u>
	<u>(831)</u>	<u>(108,304)</u>
(Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(178,827)	280,372
Encaisse au début de l'exercice	<u>436,990</u>	<u>156,618</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b><u>\$ 258,163</u></b>	<b><u>\$ 436,990</u></b>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME**

Le Collège de l'Île (le Collège), sous le nom incorporé Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard Inc., est un organisme à but non lucratif qui offre, en français, de la formation professionnelle et langagière à ses clients afin qu'ils puissent contribuer au développement social et économique de la province. Le Collège est enregistré auprès du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Collège est un établissement d'enseignement postsecondaire, exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers du Collège ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Utilisation d'estimations**

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations, l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

- b) Le Collège a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les revenus de cours et les frais de scolarité collégiaux sont constatés à titre de produits durant le semestre. Tout revenu de cours ou frais de scolarité reçu à la fin de l'exercice pour un semestre subséquent à l'exercice est reporté.

Les autres revenus et les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits selon la méthode de comptabilité d'exercice.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- c) La politique du Collège consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que le Collège ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**Instruments financiers**

- d) Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont comptabilisées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Tous les actifs et passifs financiers sont subséquemment évalués au coût après amortissement.
- Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes clients, les subventions à recevoir, les parts sociales et la part dans une société en commandite et les dépôts de sécurité.
- Les passifs financiers évalués au coût amortis comprennent l'emprunt à un administrateur, les comptes fournisseurs et les charges à payer, les salaires et les cotisations sociales à payer.
- . L'investissement dans la filiale à but lucratif détenue à 100 % est comptabilisé à la valeur de consolidation.

**Dépréciation**

- e) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	30% Amortissement dégressif
Logiciel informatique	20% Amortissement dégressif
Matériel et équipement	20% Amortissement dégressif
Améliorations locatives	10% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour le Collège, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges à l'état des résultats.

**Actifs incorporels**

- g) Les actifs incorporels sont inscrits au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs incorporels comme suit:
- |                                     |                             |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Plateforme d'apprentissage en ligne | 30% Amortissement dégressif |
|-------------------------------------|-----------------------------|

**Apports reçus sous forme de biens et services**

- h) En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de matériel et services, le Collège ne comptabilise pas ces apports dans les états financiers.

**Placements**

- i) Les placements sont présentés au plus faible du coût ou marché.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**Participations dans la filiale**

- j) Le Collège a choisi de comptabiliser sa participation dans sa filiale à but lucratif détenue à 100 % selon la méthode de la valeur de consolidation. Le placement est comptabilisé initialement à son coût d'acquisition et est par la suite ajusté pour tenir compte de la quote-part des résultats enregistrés par la filiale revenant à l'Association, calculée selon les règles en matière de consolidation. Les dividendes déclarés par la filiale sont comptabilisés en diminution du placement. À la fin de chaque période, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée du placement ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Contrats de location**

- k) Les contrats de location sont classés soit comme contrat de location-acquisition, soit comme contrat de location-exploitation. Un contrat qui transfère, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué est classé comme un contrat de location-acquisition. À la création d'un contrat de location-acquisition, l'actif et l'obligation sont comptabilisés au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles et de la juste valeur du bien loué au début du contrat. Les actifs sont amortis en vertu du contrat de location-acquisition selon la méthode linéaire sur la durée du bail, soit la durée de vie estimative des actifs.

**3. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Le Collège reçoit 63% (69% - 2023) de son revenu annuel de sources gouvernementales. Le Collège dépend de ces subventions afin de maintenir ses activités.

**4. REDRESSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICES PRÉCÉDENT**

Un redressement de 47 194 \$ a été apporté au actif net au 31 mars 2022 pour l'exercice 2021-2022 qui a eu comme impact d'augmenter les passifs à court terme et diminuer le résultat des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022. Des redressements ont également été apportés à l'exercice se terminant le 31 mars 2023 qui a eu comme impact d'augmenter les actifs de 16 482, d'augmenter les passifs de 64 156 \$ et de diminuer les actifs net et le résultat des opérations de l'exercice de 47 674 \$.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**5. ENCAISSE AFFECTÉE**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
Frais de scolarité perçus d'avance	\$ 145,433	\$ 156,724
Subventions reportées.	<u>57,671</u>	<u>86,595</u>
Total de l'encaisse affectée	203,104	243,319
Encaisse non affectée	<u>55,059</u>	<u>193,671</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 258,163</u>	<u>\$ 436,990</u>

**6. COMPTES À RECEVOIR**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
Comptes clients	\$ 23,435	\$ 56,489
Subventions à recevoir	<u>255,750</u>	<u>60,000</u>
	<u>\$ 279,185</u>	<u>\$ 116,489</u>

**7. PARTICIPATION DANS LA FILIALE**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
100% Actions ordinaires avec droit de vote, Francotech Inc.	\$ <u>46</u>	\$ <u>894</u>

**8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement</u> <u>Cumulé</u>	<u>Valeur nette comptable</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
Matériel informatique	\$ 164,886	\$ 148,628	\$ 16,258	\$ 27,219
Logiciel informatique	50,033	25,517	24,516	35,023
Matériel et équipement	95,481	81,586	13,895	23,228
Améliorations locatives	46,283	30,219	16,064	26,640
Actif sous contrat de location	<u>15,290</u>	<u>6,116</u>	<u>9,174</u>	<u>12,232</u>
	<u>\$ 371,973</u>	<u>\$ 292,066</u>	<u>\$ 79,907</u>	<u>\$ 124,342</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**9. ACTIFS INCORPORELS**

Actifs incorporels soumis à l'amortissement :

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable net</u>	
			<u>2024</u>	<u>2023</u>
				Redressé
Plateforme apprentissage en ligne	\$ <u>89,836</u>	\$ <u>54,113</u>	\$ <u>35,723</u>	\$ <u>51,033</u>

**10. DETTE BANCAIRE**

Le Collège a une ligne de crédit d'exploitation de 270 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de Provincial Credit Union majoré de 3.00%. Le taux d'intérêt au 31 mars 2024 est de 10.20%. Les intérêts sont payables mensuellement. La ligne de crédit est garantie par un contrat de garantie général sur les comptes clients, inventaires et équipements. Le solde au 31 mars 2024 est 0 \$ (2023-0 \$)

De plus, le Collège possède deux cartes de crédit pour une limite de crédit combinée de 12 000 \$ à un taux de 20.99 %. Les soldes à payer sur les cartes de credit totalisent 10 673 \$ ( 2023 - 4 912 \$) et aucun intérêt a été payé pendant l'année et l'exercice précédente.

**11. REMISES GOUVERNEMENTALES**

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 0 \$ (2021 – 40 057 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

**12. REVENUS REPORTÉS**

	Solde au début (Redressé)	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Frais de scolarité	\$ 156,725	\$ -	\$ (11,291)	\$ 145,434
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	51,670	1,002,365	(1,002,365)	51,670
RESDAC	28,924	(28,924)	-	-
ACUFC	<u>6,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6,000</u>
	<u>\$ 243,319</u>	<u>\$ 973,441</u>	<u>\$ 1,389,401</u>	<u>\$ 203,104</u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition pour photocopieur calculé au taux d'intérêt de 7.5% avec paiements mensuels de 232\$ incluant le principal et l'intérêt.	\$ <u>10,629</u>	\$ <u>13,436</u>
Total des obligations de location-acquisition excluant les intérêts	<u><u>10,629</u></u>	<u><u>13,436</u></u>

Les paiements minimaux exigibles en vertu des contrats de location-acquisition sont les suivants :

	Paie ment bruts
2025	\$ 2,807
2026	2,807
2027	2,807
2028	2,208
2029	<u>0</u>
	<u>\$ 10,629</u>

**14. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les immobilisations et les apports affectés auxquels le Collège a été acheté. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2024</u>	<u>2023</u> (Redressé)
Balance d'ouverture	\$ -	\$ 25,748
Montants amortis au revenu	<u>-</u>	<u>(25,748)</u>
Balance de fermeture	<u><u>\$ -</u></u>	<u><u>\$ -</u></u>

**15. SUBVENTIONS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	\$ 1,116,615	\$ 1,130,341
Gouvernement fédéral	220,000	547,500
Santé Canada	192,222	192,222
APÉCA	53,314	73,943
RCCFC / CNDRPFC	<u>31,500</u>	<u>-</u>
	<u><u>\$ 1,613,651</u></u>	<u><u>\$ 1,944,006</u></u>

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**16. FILIALE À BUT LUCRATIF DÉTENUE À 100%**

Francotech Inc a été constituée en 2022 et le Collège de l'Île en est l'unique actionnaire. La filiale a été créée pour l'acquisition de licences informatique et d'abonnements pour le collège. Voici un sommaire financier pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et 31 mars 2023 de Francotech Inc:

	<u>2024</u>	<u>2023</u> (Redressé)
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		
Actif	\$ <u>2,460</u>	\$ <u>7,140</u>
Passif	2,414	6,246
Capitaux propres	<u>46</u>	<u>894</u>
	\$ <u>2,460</u>	\$ <u>7,140</u>
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>		
Produits	\$ 45,518	\$ 26,109
Charges	46,683	24,998
Impôts sur les bénéfices	<u>(317)</u>	<u>317</u>
Excédent des produits sur les charges	\$ <u>(848)</u>	\$ <u>794</u>

Francotech Inc a réalisé des ventes de service auprès du Collège pour un montant de 45 518 \$ (2023 - 26 109 \$) durant l'année. Le Collège a reçu une contribution de 6 250 \$ de Francotech Inc. (2023 - 0 \$). Le Collège a une avance à recevoir de 2 413 \$ de Francotech Inc. (2023 - 1 582 \$).

**17. TRANSCIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉS**

<u>Sommes à recevoir des apparentés</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u> Redressé
Francotech Inc.	\$ <u>2,413</u>	\$ <u>1,582</u>

Le Collège a comptabilisé un montant d'honoraires payés à un administrateur pour le travail au sein du Collège. Un total de 8 652 \$ a été comptabilisé comme dépenses d'honoraires professionnels et contractuels à l'état des résultats. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**LA SOCIÉTÉ ÉDUCATIVE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD  
(COLLÈGE DE L'ÎLE)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 mars 2024**

**18. ENGAGEMENTS**

Le Collège est locataire de deux espaces de bureau en vertu de baux venant à échéance à différentes dates jusqu'au 31 mars 2025. Les loyers minimums futurs totalisent 9 383 \$. Les paiements de loyer annuel de base jusqu'à l'échéance du bail sont présentés ci-dessous

2025	\$ <u>9,383</u>
------	-----------------

**19. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Collège est exposé, par le biais de ses instruments financiers, à divers risques:

**Risque de crédit :**

Le Collège est exposé à un risque de crédit principalement lié à ses comptes clients, ses subventions à recevoir et ses dépôts de sécurité.

**Risque de taux d'intérêt :**

Le collège est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette bancaire à taux d'intérêt variable. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des flux de trésorerie liés aux charges d'intérêt.

**Risque de liquidité :**

Le Collège est exposé au risque de liquidité qui est lié à ses comptes fournisseurs et charges à payer, et ses salaires et cotisations sociales à payer.

**20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.